REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

opéra de lille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2025

N°	2025	12	344
Le 11 décembre à 10h			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 26 novembre 2025	Monsieur Arnaud Deslandes représenté par Madame Marie-Pierre Bresson	X		
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem			X
NOMBRE DE MEMBRES	Madame Delphine Blas		X	
	Madame Sylviane Delacroix		X	
EN EXERCICE	Madame Mélissa Camara			X
22	Madame Vanessa Duhamel	X		
	Monsieur Alain Cambien	X		
	Monsieur Michel Delepaul		X	
PRÉSENTS	Monsieur Patrick Geenens		X	
5	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
	Monsieur Jean-Paul Mulot			X
REPRÉSENTÉS	Monsieur Grégory Tempremant			X
	Monsieur François Decoster			X
9	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Bertrand Gaume			X
	Monsieur Hilaire Multon			X
VOTANTS	Madame Pascale Pronnier		X	
14	NN		X	
	Monsieur François Martin		X	
	Madame Marion Tinoco	X		

Docusign Envelope ID: 563FBA85-41FF-4F8A-A0AD-7686483FAF78

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

opéra de lille

N° 2025-12-344 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 novembre 2025

Délibération n° 2025-12-344 du 11 décembre 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n° 2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 novembre 2025.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Lille le 11 décembre 2025
La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Signé par :

06EB808C86C040D...

Marie-Pierre Bresson

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

OPÉRA DE LILLE

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'EPCC OPERA DE LILLE

1

réuni le 4 novembre 2025 à 11 h

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

OPÉRA DE LILLE

*Le 4 novembre 2025, à 11 heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « **Opéra de Lille** » s'est tenu au siège dudit établissement, sis 2 rue Bons Enfants à Lille, sur convocation de Marie-Pierre BRESSON.*

Présents :

Mme Marie-Pierre BRESSON, Ville de Lille
Mme Sylviane DELACROIX, Ville de Lille
Mme Nathalie SEDOU, Ville de Lille

M. Alain CAMBIEN, MEL
M. Jacques DUCROCQ, MEL
Mme Marie-Noëlle NIREL, MEL

M. Jean-Paul MULOT, Région Hauts-de-France
M. Frédéric LEFEBVRE, Région Hauts-de-France

M. Guillaume AFONSO, État
M. Hilaire MULTON, État

Mme Pascale PRONNIER, Personnalité qualifiée

M. Olivier DESSE, Représentant du personnel
Mme Marion TINOCO, Représentante du personnel

Pouvoirs :

Mme Catherine MORELL-SAMPOL (Ville) donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BRESSON
Mme Delphine BLAS (Ville) donne pouvoir à Mme Sylviane DELACROIX
Mme Vanessa DUHAMEL (Ville) donne pouvoir à M. Jacques DUCROCQ
M. Patrick GEENENS (MEL) donne pouvoir à M. Alain CAMBIEN
Mme Jacqueline BRUCKERT (Personnalité qualifiée) donne pouvoir à Mme Pascale PRONNIER

Assistaient également à la séance :

Pour les services

M. Thomas CEUGNART, Ville de Lille
Mme Natasa BOGOVAC, MEL
M. Dimitri VAN MEENIN, Région Hauts-de-France

Pour l'Opéra de Lille

Mme Barbara ECKLE, Directrice
Mme Euxane de DONCEEL, Directrice administrative et financière
Mme Sabine REVERT, Secrétaire générale
Mme Emilie DUJARDIN, assistante de la direction administrative et financière
Mme Ada BAILLON, Assistante de la direction générale et artistique

Mme Charlène HENRY, rédactrice, société RédaScop

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme Marie-Pierre BRESSON rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 2 juillet 2025 4
2. Accueil des nouveaux représentants du personnel au sein du Conseil d'administration 4

FINANCES 5

8. Débat d'orientation budgétaire 2026 5

PROJET ARTISTIQUE 13

3. Bilan de la saison 2024-2025 13
4. Point sur les saisons 2025-2026 et 2026-2027 15

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 16

5. Adhésion à différents organismes 16

FINANCES 17

6. Décision budgétaire portant virement de crédits des dépenses imprévues en 2025 17
7. Décision modificative n°2 au budget 2025 17

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

La séance est ouverte à 11 heures 06, sous la présidence de Marie-Pierre BRESSON.

Marie-Pierre BRESSON souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration.

Elle annonce avec grande satisfaction que les réservations pour *L'Écume des Jours* sont désormais complètes, et revient sur le succès qu'a remporté l'Open Week. Cet événement a accueilli un grand public, pour une sorte de « métamorphose » de l'Opéra. L'enthousiasme qu'a remporté l'événement confirme la pertinence du projet présenté par Barbara ECKLE.

Une commission de sécurité s'est réunie à l'Opéra de Lille le jeudi 30 octobre 2025, laquelle a ébloui les services de la Ville de Lille, propriétaire du bâtiment, et tous les services de sécurité y assistant, stupéfaits de la qualité de la tenue de l'établissement. Les services de la Ville de Lille ont affirmé qu'une si bonne tenue était « exceptionnelle ». Selon Marie-Pierre BRESSON, cela atteste de la qualité de l'équipe dirigeante de l'Opéra de Lille, tant l'équipe artistique que l'équipe technique.

La rénovation de l'Opéra de Lille terminée fin 2003 participe des bonnes conditions de sécurité, mais ce succès mérite tout de même d'être souligné. La bonne tenue de la maison est très gratifiante pour les équipes. Marie-Pierre BRESSON transmet, au nom du Conseil d'administration, ses félicitations à l'équipe technique pour la qualité de l'entretien de la maison.

Marie-Pierre BRESSON propose de modifier l'ordre de traitement des points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 2 juillet 2025

Marie-Pierre BRESSON s'enquiert d'éventuelles demandes de modifications.

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 2 juillet 2025 est approuvé en l'état à l'unanimité.

2. Accueil des nouveaux représentants du personnel au sein du Conseil d'administration

Marie-Pierre BRESSON annonce que, suite à la démission du binôme de représentants du personnel Sabine Revert et Claire Oliveau, et suite à la nomination de Sabine REVERT au poste de Secrétaire générale de l'Opéra de Lille, Marion TINOCO et Jonas PAMART-PALÀ sont désignés respectivement titulaire et suppléant comme représentants du personnel au sein du Conseil d'administration. Euxane de DONCEEL précise que Marion TINOCO et Jonas PAMART-PALÀ ont été élus par le personnel pour le représenter.

Marie-Pierre BRESSON souhaite la bienvenue à Marion TINOCO au sein du Conseil d'administration.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

FINANCES

8. Débat d'orientation budgétaire 2026

Marie-Pierre BRESSON ouvre le débat d'orientation budgétaire 2026 en rappelant que l'architecture budgétaire de l'Opéra de Lille correspond à un double objectif, à la fois artistique et politique.

Au sein de l'Opéra de Lille, le projet artistique se construit autour d'une forme d'audace, dans la façon de considérer les propositions faites, avec beaucoup d'ambition, et un soutien à la jeune création. Dans un contexte difficile, le soutien à la jeune création s'apparente à une prise de risque.

Sur le plan politique, l'Opéra de Lille se doit de s'ouvrir à tous, de poursuivre une action engagée, favorisant notamment une grande accessibilité. L'Open Week, qui a rencontré un franc succès, rappelle l'engagement important de l'Opéra de Lille pour l'ouverture à tous les publics et l'accessibilité dans tous les sens du terme.

Enfin, l'Opéra de Lille se doit de tenir les exigences du label « Théâtre Lyrique d'Intérêt National ».

Sur le plan budgétaire, le contexte tendu se traduit par une augmentation des coûts et une baisse des recettes.

Jean-Paul MULOT et Frédéric LEFEBVRE rejoignent la séance à 11 heures 15.

Marie-Pierre BRESSON rappelle que le budget prévisionnel 2025 avait été voté avec un déficit estimé de -118 000 euros. Le déficit envisagé pour l'année 2025 s'établit désormais à -345 000 euros.

L'Opéra de Lille se trouve dans une période charnière, à l'aube des élections municipales, qui apporteront de nouveaux enjeux.

Euxane de DONCEEL présente le contexte du Débat d'Orientation Budgétaire avant de passer en revue l'ensemble des produits et charges des exercices 2025, 2026 et 2027, en comparaison aussi avec les exercices 2023 et 2024, dans le détail des dépenses du Théâtre en Ordre de Marche (les charges de fonctionnement), les dépenses d'investissement, ainsi que les dépenses artistiques des programmations 2025 et 2026-2027.

<u>Contexte</u>

Les prévisions de l'atterrissage 2025, les projections budgétaires du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 et la projection envisagée pour 2027 apparaissent dans le document. Les incertitudes, qu'elles soient extérieures à l'Opéra de Lille ou internes, sont nombreuses. Bien qu'avancée, la programmation 2026-2027 n'est pas stabilisée, encore moins celle de 2027-2028.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

S'agissant de la première saison de la nouvelle direction de Barbara ECKLE, des schémas s'installent et certains sujets méritent d'être aménagés. De nombreuses expérimentations sont menées depuis la rentrée. Les projections sont donc encore modulables.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est antérieur au vote du budget, lequel sera voté à l'occasion de la prochaine séance du Conseil d'administration prévue le 11 décembre 2025.

Un rapport en annexe apporte des explications supplémentaires, et quelques graphiques illustrent les évolutions majeures des dépenses, comme des recettes, avec des explications sur les projections.

Les prévisions d'atterrissage 2025 datent de fin septembre 2025. Pour rappel, le déficit avait été voté en décembre 2024 à -118 000 euros, avec une alerte sur l'augmentation des dépenses liées au changement de direction, et une marge de manœuvre inexistante.

Certaines dépenses ont augmenté depuis lors, notamment en raison du changement de direction. De plus, certaines aides ont été réduites. L'Opéra de Lille est parvenu à compenser l'augmentation de ses dépenses à 75 % par l'augmentation de ses ressources propres.

Le déficit prévisionnel s'établit à fin septembre à -340 000 euros. La situation pourrait évoluer à horizon fin 2025. Ce déficit nécessite l'utilisation d'une partie du fonds de roulement.

Depuis plusieurs années, il peut être observé que le résultat est déficitaire de -100 000 euros à -200 000 euros chaque année. L'Opéra de Lille n'a pas pu agir face à certaines réductions de subventions mais tente de tenir le cap malgré tout.

Au début du mois de juillet 2025, une stratégie unifiée autour d'objectifs communs a été votée en séance du Conseil d'administration. Cela fut l'occasion de rappeler tous les engagements autour du label « Théâtre Lyrique International ». La projection budgétaire faisait alors part de deux scénarii envisagés comme trajectoires possibles. L'Opéra de Lille a tenté d'inscrire ce Débat d'Orientation Budgétaire dans cette trajectoire. Pour le budget 2026 et la projection 2027, l'Opéra de Lille fournira d'importants efforts sur l'activité, comme sur le Théâtre en Ordre de Marche. Ainsi, l'activité avait déjà été réduite depuis plusieurs saisons ; désormais, pour 2026, l'Opéra de Lille atteindra un budget d'activité qui n'a jamais été aussi faible depuis près de vingt ans.

Malgré cela, l'Opéra de Lille essaie de tenir l'ensemble de ses engagements. Barbara ECKLE propose agilement des œuvres teintées d'ouverture, d'audace, et d'innovation. De nombreux formats gratuits sont proposés pour favoriser l'ouverture, mais la situation reste difficile.

Au-delà des optimisations de longue date, l'Opéra de Lille souhaite en 2026 accentuer ses efforts sur les charges du Théâtre en Ordre de Marche. Tout sera mis en œuvre pour y parvenir. L'Opéra de Lille s'est fixé comme objectif une importante réduction des charges de l'ordre de -100 000 euros sans pour autant pouvoir le garantir.

<u>Recettes</u>

En 2026, l'Opéra de Lille espère obtenir un financement public à hauteur du financement 2024. Pour l'année 2027, l'Opéra de Lille aimerait bénéficier d'un financement supplémentaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

L'Opéra de Lille considère dans sa projection que la majorité des subventions sont maintenues puisqu'il s'agit de fidèles soutiens, notamment sur des projets réguliers. D'autres subventions sont néanmoins annoncées à la baisse, comme les aides à l'emploi. En effet, les effectifs se stabilisent, ce qui génère moins de recrutements, et, de façon mécanique, moins d'aide à l'emploi. Outre la perte de recettes, il s'agit d'une bonne nouvelle pour le maintien des compétences et la stabilité de l'équipe permanente.

Les recettes propres sont projetées équivalentes à celles de l'année 2024, soit en diminution par rapport aux prévisions 2025, en raison d'un nombre moins important de coproductions et de tournées. Pour rappel, l'année 2025 fut une année particulièrement riche en tournées, avec une sollicitation importante des productions lyriques, qui continuent de vivre à l'extérieur, ce qui génère des recettes.

La production lyrique *Les Enfants terribles* sera jouée au mois de mars 2026, en coproduction avec l'Opéra de Darmstadt (Allemagne), non pas via un apport en numéraire, mais par l'apport de la construction du décor. La création de nouveaux partenariats en Europe est un élément très satisfaisant.

En 2027, d'autres coproductions sont attendues.

Par ailleurs, plusieurs demandes de soutien de projets ont été soumises. Des réponses sont attendues d'ici la fin 2025.

Les cessions et tournées seront moins nombreuses en 2026, même si *Le Songe d'une nuit d'été* et *Le Barbier de Séville* partiront en tournée.

Le mécénat enregistre une augmentation importante en 2025, pour retrouver le niveau observé avant la pandémie liée à la Covid-19. Les efforts sont récompensés, puisque les recettes de mécénat atteignent 436 000 euros. L'Opéra de Lille peut compter sur le soutien fidèle de certains mécènes, et développe de nouveaux partenariats. Les soutiens constituent une aide importante pour financer certains projets.

L'Opéra de Lille espère développer de nouveaux apports de mécénats, pour atteindre 525 000 euros en 2026 en s'appuyant sur des ressources internes réorganisées avec une augmentation du temps de travail dédié, sans recruter une nouvelle personne à 100 % afin de contenir la masse salariale.

Côté billetterie, le taux de remplissage de l'Opéra de Lille s'est élevé à 95 % durant la saison 2024-2025. L'Opéra de Lille s'oriente sur les mêmes estimations pour l'année 2026-2027, avec une tendance optimiste.

Un travail est en cours pour appliquer une légère hausse des tarifs qui sera proposée au vote en séance du Conseil d'administration de mars 2026. Les très légères augmentations de tarifs appliquées ces dernières années semblent indolores pour le public, mais apportent quelques recettes supplémentaires à l'Opéra de Lille. Ces dernières ne semblent pas affecter les taux de remplissage.

Concernant les autres produits, aucun élément nouveau n'est à noter pour les provisions pour congés payés et les indemnités journalières. L'Opéra de Lille bénéficie à nouveau d'un crédit d'impôt Spectacle Vivant en 2025, et vient de déposer un dossier pour l'obtention d'un crédit d'impôt sur l'opéra itinérant *Le Château de Barbe-Bleue*.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

Enfin, une recette exceptionnelle sera perçue en 2026 : en effet, en 2020, l'Opéra de Lille avait généré un excédent, lequel fut soumis à l'impôt sur les sociétés. Après application du mécanisme comptable du « carry back » (report en arrière des déficits), une créance a été créée avec les services fiscaux. Les résultats de l'Opéra de Lille étant déficitaires chaque année depuis 2021, la créance sera remboursée en 2026, pour un montant de 51 908 euros. Cette recette ponctuelle relevant d'un mécanisme comptable est bienvenue.

Dépenses

L'Opéra de Lille envisage de réaliser une économie de -100 000 euros de ses dépenses de fonctionnement, sans néanmoins pouvoir le garantir. Un travail avec l'équipe doit être mené à ce sujet.

La masse salariale projetée occupe 68 % des dépenses de fonctionnement de l'Opéra de Lille. Ce taux est plutôt stable ; l'augmentation de la masse salariale observée sur les derniers exercices est liée aux derniers recrutements.

Le poste des achats connaîtra une diminution. Tout sera mis en œuvre pour maintenir cette tendance baissière, même si le dernier marché d'énergie annonce une hausse jusqu'à 2030 avant une baisse. Pour rappel, les consommations énergétiques diminuent, mais le montant des factures augmente.

Les services extérieurs sont estimés avec une hausse d'environ 3,5 % par an (loyers, assurances, etc.). Ces dépenses sont subies : à titre d'exemple, le coût des licences était autrefois répercuté sur les dépenses d'investissement (achats). Désormais, les licences sont acquises dans le cadre d'abonnements mensuels. À ce titre, le coût des licences est imputé sur le budget de fonctionnement.

S'agissant des autres services, l'Opéra de Lille met tout en œuvre pour réduire les coûts supplémentaires, notamment liés aux frais de gardiennage et de nettoyage.

Par ailleurs, les négociations avec le prestataire de la billetterie sont difficiles. L'Opéra de Lille espère pouvoir contenir l'augmentation des frais induits.

L'Opéra de Lille peut difficilement agir sur les différents postes d'augmentations subies (d'un montant annuel moyen de 61 000 euros).

La programmation artistique 2026 bénéficie du budget le plus faible attribué depuis 2007. L'Opéra de Lille tente malgré tout de maintenir le même niveau de représentations en opéra, mais est contraint de procéder à certains arbitrages. De nombreux formats d'ouvertures sont cependant proposés gratuitement et maintenus. L'Opéra de Lille tient à développer ce sujet.

Finoreille maintient son action, réunissant toujours 340 enfants autour de 18 ateliers.

L'opéra itinérant *Le Château de Barbe-Bleue* sera joué à l'Opéra de Lille les 18 décembre et 19 décembre 2025 avant une tournée sur le territoire régional début 2026.

Aucun projet de captation n'est envisagé en 2026. En effet, ces derniers sont coûteux. Toutefois, l'Opéra de Lille fera vivre *L'Écume des Jours*, capté en 2025, qu'il diffusera en 2026.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

L'intensification de la communication est nécessaire dans le cadre de la présentation d'un nouveau projet lié à une nouvelle direction. Cependant, un travail important d'internalisation de certaines compétences a été mené et se poursuivra.

Une concession a été signée avec un nouveau prestataire de restauration, lequel devrait être plus intéressant sur le plan économique pour l'Opéra de Lille.

Le budget dédié à l'action culturelle au sens large tend à décroître compte tenu du manque de ressources humaines et financières disponibles pour développer la partie accessibilité : l'Opéra de Lille avait investi dans des équipements spécifiques, les lunettes connectées, mais se voit contraint de suspendre ce développement. Les lunettes connectées seront conservées, avec le surtitrage multilingue proposé. En revanche, les propositions en Langue des Signes française ainsi qu'en Lyrisigne sont suspendues.

Dans les dépenses d'investissement, compte tenu de la position de Microsoft d'imposer le changement de version Windows, ce sont au total 15 postes informatiques dans lesquels l'Opéra de Lille doit investir plus tôt que prévu, occasionnant potentiellement une baisse de certaines dépenses ponctuellement en 2026.

Conclusion

Les exercices sont en déficit depuis 2021. L'activité a déjà été fortement réduite depuis plusieurs saisons. L'Opéra de Lille travaille désormais à la réalisation d'économies sur le Théâtre en Ordre de Marche. Néanmoins, les projections à fin 2026 et fin 2027 laissent présager une nouvelle utilisation du fonds de roulement qui passerait alors sous le seuil de précaution des 700 000€.

Marie-Pierre BRESSON salue le travail très engagé des équipes de l'Opéra de Lille pour contenir l'ensemble des coûts. Les renoncements sont difficiles, mais les contractions restent particulièrement contenues.

Jacques DUCROCQ se dit inquiet par la situation qu'il juge inextricable. La moitié des frais correspond à des frais fixes, et l'autre moitié des frais est variable et est liée à la production artistique. La production artistique est réduite dans le but d'obtenir un déficit au plus proche de l'équilibre. L'Opéra de Lille s'inscrit dans une spirale infernale, dans laquelle il peut perdre sa notoriété, sa crédibilité, son aura sur la place, et sa réputation de créativité.

La réduction de l'activité artistique ne fera qu'augmenter le poids des frais fixes sur l'activité. Sur une assiette de recettes de 12 millions d'euros, 10 millions d'euros correspondent à des subventions et 2 millions d'euros sont des recettes de production. La réduction de l'activité artistique réduira encore le montant des recettes de production, rendant l'Opéra de Lille toujours plus dépendant des subventions des collectivités locales et de l'État pour maintenir le Théâtre en Ordre de Marche. Il s'agit donc d'une situation particulièrement précaire et inquiétante.

Bien que contrainte, Jacques DUCROCQ se demande si la réduction de l'offre constitue une bonne stratégie. La stratégie d'augmentation de l'offre pour augmenter les recettes semble mieux appropriée. Toutefois, les recettes de l'activité artistique sont faibles comparativement au coût du Théâtre en Ordre de Marche.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

Barbara ECKLE fait remarquer que le taux de remplissage de l'Opéra est très important. Il va sans dire que la réduction de l'offre n'est pas souhaitable, d'autant plus que l'Opéra de Lille entreprend des efforts colossaux en matière d'ouverture et de recherche de nouveaux publics, et diversifiés. Pour ce faire, l'Opéra de Lille propose plusieurs offres gratuites. Ces événements attirent un nouveau public, lequel revient ensuite à l'Opéra pour des offres payantes.

La qualité des offres est non négociable. Or, la qualité a un coût. Les projets d'ouverture sont coûteux et n'apportent pas de recette. L'Opéra est un service public. Il est à la fois un projet artistique et un projet politique. La priorité de l'ouverture est bien de rendre l'opéra accessible à tous. L'opéra est un art contemporain qui s'adresse à l'ensemble de la société. Il est donc important de protéger le budget pour continuer de proposer des œuvres.

Marie-Noëlle NIREL a pleinement conscience des difficultés rencontrées par l'Opéra de Lille, qu'elle soutient pleinement. Elle est admirative de ce que propose la maison, mais se dit inquiète par la situation de résultat déficitaire.

Jean-Paul MULOT remercie les équipes de l'Opéra de Lille. Il connaît les difficultés. Malheureusement, la situation est globale. Pour rappel, et contrairement à beaucoup d'autres collectivités territoriales, la Région fait un effort pour maintenir le budget de la culture. Un choix politique a été fait. Compte tenu des incertitudes, il informe l'assemblée que le vote du budget régional aura lieu au mois d'avril 2026.

Par ailleurs, il poursuit en indiquant qu'il faut en même temps protéger les grandes institutions, et à la fois les compagnies et structures dont les moyens sont moindres. Jean-Paul MULOT propose donc la création d'un groupe de travail pour tenter de trouver des pistes d'économie, voire de stabilisation du budget. Tout le monde est inquiet, et il est important d'anticiper.

Jean-Paul MULOT propose aussi de se tourner vers d'autres institutions culturelles et de se questionner sur la technologie. L'utilisation de l'intelligence artificielle dans ses aspects positifs pourrait permettre de générer des économies.

Nathalie SEDOU précise que la situation des structures culturelles ne relève globalement pas de leur responsabilité. Tous les élus se demandent comment agir pour faire en sorte que les plus petites et les moyennes structures continuent d'exister. Il est donc demandé aux plus grandes institutions de réaliser des efforts. Il ne faut pas oublier que les recettes fiscales baissent dans un contexte inflationniste. Le travail des élus est bien de rechercher des fonds.

Après application des taux d'inflation de 2019 à 2025, le Théâtre en Ordre de Marche devrait être à date à la projection 2026 ce qui prouve qu'il est déjà contenu.

Elle rappelle enfin que la MEL consacre 0,1 % de son budget à l'Opéra. Le budget de la MEL dédié à la culture est faible eu égard à son budget global, et il est fort à parier que la MEL dispose encore de marges de manœuvre.

Jacques DUCROCQ rappelle la nécessité pour les collectivités locales de procéder à des arbitrages et choix de priorité.

Nathalie SEDOU n'a pas le sentiment que la MEL dispose d'un espace lui permettant de débattre de la culture. Après suppression de la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle, il ne faut pas s'étonner que la télévision ne souhaite pas payer pour diffuser de l'opéra. Des choix s'imposent donc pour faire des efforts, avec des moyens dérisoires néanmoins.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

Nathalie SEDOU s'interroge ensuite sur la baisse de la subvention de l'État sur Finoreille et se demande si le ratio entre les efforts et les bénéfices du développement des lunettes connectées a été calculé.

Sur le volet informatique, il conviendrait d'envisager d'autres solutions que celle de Microsoft. D'autres logiciels existent.

Enfin, elle souhaite disposer d'éléments relatifs aux honoraires de cast sur les dix dernières années.

Euxane de DONCEEL répond que les honoraires de cast restent inchangés. Seul le personnel a changé. Il s'agit de marchés signés pour une durée de trois ans. La prestation mensuelle est la même depuis au moins 5 ou 6 ans.

L'Opéra de Lille a déjà mené des réflexions sur ses outils informatiques.

Une baisse exceptionnelle de la subvention de l'État sur Finoreille a été annoncée pour 2025. En 2026, la subvention devrait de nouveau s'élever à 200 000 euros.

Concernant les lunettes connectées, Sabine REVERT explique que le financement France 2030 d'une durée de trois ans a pris fin. Il a permis de développer les lunettes connectées et de participer à l'innovation sur les questions de l'accessibilité. Les surtitres pour les malvoyants et langues étrangères ne sont pas trop coûteux. Néanmoins, la création de surtitres avec des artistes signants est trop coûteuse, et le retour sur investissement n'est pas intéressant à ce jour. Dès lors, il a été décidé de suspendre ce développement. Un travail de mutualisation avec d'autres structures est en cours, et la DRAC les accompagne sur cette question de l'accessibilité. L'objectif est d'avancer ensemble sur ces sujets. Cela étant dit, les lunettes connectées bénéficieront à 2 spectacles du festival Next.

Sylviane DELACROIX constate un hiatus sur la MEL entre la structuration du public et la structuration des subventions des établissements et des collectivités. L'écart entre la dotation métropolitaine et l'implication de la Métropole pose question. Le fait de considérer une dépense alors qu'il s'agit d'un investissement pose également question. La culture et l'Opéra sont des investissements.

Le problème auquel la maison est confrontée est inquiétant, car il est à la fois structurel et s'aggrave d'année en année.

En tant qu'adjointe à l'accessibilité et à l'inclusion des personnes en situation de handicap, Sylviane DELACROIX est profondément touchée par la suspension du développement des lunettes connectées, d'autant plus que la première des discriminations est la situation de handicap. L'année 2025 fête les 20 ans de la loi rendant obligatoire l'accessibilité des espaces et des activités.

Le bilan est inquiétant. Les groupes de travail proposés permettront peut-être de trouver des financements. L'événementiel sportif, quant à lui, semble intéresser davantage certains à la MEL. L'investissement que représente la recherche d'un nouveau public est intéressant. Sur ces sujets, chaque établissement et collectivité doit faire face à ses responsabilités.

Hilaire MULTON remercie les équipes de l'Opéra de Lille pour la qualité du travail de synthèse réalisé dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

L'incertitude est liée à la situation du budget de l'État.

Le dispositif Finoreille a été certes amputé de 50 000€ en 2025 mais grâce au « dégel » récent, il dispose désormais de nouveau de 40 000€ supplémentaires, soit un financement équivalent à l'identique à celui des années précédentes. Un travail est en cours sur la convention pluriannuelle d'objectifs. Trois conditions d'accompagnement ont été définies : que les bénéficiaires d'ateliers soient des primo-apprenants, qu'ils soient issus des quartiers prioritaires, et notamment les zones rurales, et enfin que le modèle puisse bénéficier d'un apport formalisé des collectivités (sur le modèle de Démos.)

L'intervention de l'État dans le financement de l'Opéra de Lille s'élève à 21,23 %. En revanche, cela suppose un dialogue avec l'exécutif régional à l'échelle de l'ensemble de l'offre à l'échelle de la métropole.

Pour rappel, les services du ministère de la Culture financent les deux grandes structures régionales à hauteur de 4 millions d'euros, soit 15 % du programme de la création en région.

Le contexte ne permet pas de se projeter. L'inquiétude porte sur la part du Théâtre en Ordre de Marche, qui passe de 45 % en 2023 à 51 % en 2025. La vocation est bien le financement de l'offre artistique et les actions culturelles ainsi que le soutien aux coproductions, avec une circulation européenne notable dont les équipes de l'Opéra de Lille peuvent se féliciter.

L'objectif est de soumettre un arbitrage au préfet en cas d'arbitrage budgétaire difficile visant à éviter l'homothétie de sorte à répondre à l'enjeu au-delà du transfert de compétences. Le plan « Mieux produire, mieux diffuser » 2025 permet un renforcement des principes de coopération, des modes de production et de diffusion.

La danse constitue un sujet pour la région qui dispose de labels, d'équipes artistiques, et de dynamiques esthétiques autour des cultures urbaines.

La Métropole de Lille jouit d'une réelle vitalité artistique, ce qui amène à poser un certain nombre de diagnostics selon les champs disciplinaires et les complémentarités en cohérence avec le projet porté par Barbara ECKLE.

Jacques DUCROCQ précise que sa première intervention avait pour seul but de mettre en évidence la stratégie de réduction de l'offre ou la stratégie d'élargissement de l'offre. En tant que représentant de la MEL, il se sent un peu attaqué.

La constitution d'un groupe de travail semble être une bonne idée. Il peut être intéressant d'apprécier la part de financement des intercommunalités dans les autres opéras nationaux et de voir si la MEL est anormalement financeuse.

Si les recettes fiscales de la MEL augmentent du fait de l'inflation, ces dernières augmentent pour tous, y compris pour la Ville de Lille. Il est donc important de tenir compte des autres financeurs dont les ressources fiscales augmentent, ce qui n'est pas le cas de la région.

Tous les membres réunis en séance croient en l'Opéra de Lille. Il faut convaincre toutes les collectivités que les membres représentent d'accorder davantage de moyens financiers pour sauver l'Opéra de Lille. Il serait dommage de s'écharper entre collectivités, alors que le rôle des collectivités est le même.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

Sylviane DELACROIX n'avait pas pour but d'attaquer la MEL. Elle mettait simplement au regard la structuration du public de l'Opéra, et la subvention par rapport au nombre d'habitants de la Métropole.

Jean-Paul MULOT quitte la séance à 12 heures 15.

Marie-Pierre BRESSON perçoit l'inquiétude qui saisit tous les membres du Conseil d'administration sur les orientations budgétaires. Hélas, cette inquiétude n'est pas propre à l'Opéra de Lille, mais est très largement partagée dans d'autres établissements.

L'Opéra de Lille a la volonté de maintenir, de poursuivre, et de consolider son activité, ainsi que l'activité culturelle.

Marie-Pierre BRESSON remercie Hilaire MULTON de son intervention rassurante sur le devenir de Finoreille, fleuron des politiques d'ouverture de l'Opéra de Lille.

La délibération relative au débat d'orientation budgétaire 2026 est adoptée avec 15 voix pour et 2 abstentions.

Messiers Alain CAMBIEN, Frédéric LEFEBVRE et Jacques DUCROCQ quittent la séance à 12 heures 20.

PROJET ARTISTIQUE

3. Bilan de la saison 2024-2025

Marie-Pierre BRESSON précise que le bilan de la saison 2024-2025 est le bilan de la dernière saison de Caroline SONRIER. Ce dernier met en lumière l'excellence de la direction de Caroline SONRIER, tant sur le plan artistique que sur la programmation.

Elle rappelle que Barbara ECKLE prend désormais la tête de l'Opéra de Lille, avec cet héritage qui l'oblige à la même excellence, avec un projet différent qui s'inscrit dans la continuité. Il s'agit-là d'une filiation prometteuse. Le bilan de la saison 2024-2025 est très satisfaisant.

Sabine REVERT indique que le bilan de la saison 2024-2025 est exceptionnel et satisfaisant à tous points de vue. L'équipe a eu à cœur de proposer une très belle saison pour la dernière saison sous la direction de Caroline SONRIER, tout en préparant et en accompagnant le nouveau projet aux côtés de Barbara ECKLE.

Les chiffres concernent à la fois les offres payantes, mais également les portes ouvertes et propositions artistiques avec ou sans billet. Une augmentation de +14% de la fréquentation a été enregistrée par rapport à la saison 2023-2024.

Le taux de remplissage de la grande salle s'est établi à 95 %. Ce chiffre est absolument exceptionnel, et laisse penser que le nombre de représentations est insuffisant.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

Le prix moyen du billet a augmenté de +2 euros.

Le Barbier de Séville et *Faust* ont accueilli 36 % de primo-spectateurs (première fréquentation sur les trois dernières années). La part des nouveaux publics est particulièrement importante, qu'il s'agisse de spectacles contemporains ou de titres plus connus.

Au total, 139 représentations payantes et 46 événements gratuits ont été organisés. 14 représentations se sont tenues en temps scolaire. Des parcours découvertes ont été proposés.

Le nombre de pass et d'abonnements a enregistré une augmentation de +15 % depuis la saison dernière.

Le taux de remplissage des quatre opéras fut exceptionnel. Le public n'est pas un simple consommateur, mais l'Opéra de Lille a à cœur de créer une réelle relation avec ce dernier.

La saison s'est achevée par *Faust,* qui a reçu de nombreux prix.

Les spectacles de danse, aux différents styles esthétiques, ont été particulièrement appréciés.

Les concerts-événements et concerts du mercredi furent des rendez-vous importants. Le public fut très présent. Le format des concerts change désormais, ce qui permet une diversification du public.

Le Chœur de l'Opéra de Lille a eu la chance de se rendre au Théâtre National de l'Opéra-comique pour la tournée de *Faust*.

L'ensemble des rendez-vous « avec vous » a mobilisé 7 651 participants. Un travail est mené sur le public individuel depuis plusieurs années, de sorte à lui offrir toutes les entrées possibles. Cela permet à l'Opéra de Lille de créer du lien et une relation forte avec son public, en le rendant plus curieux.

Une réflexion pourrait être menée sur les groupes, mais l'Opéra se félicite des importants taux de remplissage et de nouveau public par catégorie d'âge.

L'Opéra de Lille a travaillé en partenariat avec le Conservatoire d'Amiens pour les Journées européennes du Patrimoine.

Le format Opéra Games rencontre toujours un grand succès durant les vacances scolaires de février.

Un très beau projet d'éducation artistique a été mené avec le collectif Meute dans le cadre du dispositif régional PEPS. Ce projet fut l'occasion de suivre avec les élèves d'un lycée la fabrication d'un spectacle dans toutes ses dimensions.

Les parcours découvertes ont été pensés pour faire découvrir les cultures urbaines à l'Opéra. Des artistes de toute la région ont été proposés.

L'Opéra de Lille a accueilli une classe « Culture » de la Ville de Lille.

L'Opéra de Lille a aussi accueilli différents stagiaires, et s'efforce de trouver de nouveaux formats d'accueil de ces derniers, et s'astreint à favoriser la venue de stagiaires diversifiés et éloignés du champ de l'Opéra. Toutes les équipes de l'Opéra de Lille sont engagées sur ce sujet.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

Le partenariat avec le Lycée professionnel Robespierre de Lens formant aux métiers de l'accueil a été renouvelé. Ce partenariat participe à la création de vocations, puisqu'une stagiaire a intégré l'équipe d'accueil.

Nathalie SEDOU salue l'enthousiasme du public lors de représentation de *Faust*. Elle s'enquiert du ratio entre le budget et les recettes de chaque spectacle.

Euxane de DONCEEL indique que la répartition des recettes est présentée dans le document. L'Opéra de Lille suit les coûts nets par spectacle en interne, afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

4. Point sur les saisons 2025-2026 et 2026-2027

Barbara ECKLE explique que le début de la saison 2025-2026 s'apparente à une période d'expérimentation au cours de laquelle tous les nouveaux formats sont testés.

Parade fut un événement très particulier puisqu'il a accueilli différents groupes musicaux, dont des amateurs et des professionnels, ainsi que le chœur de Finoreille, qui a réalisé un travail admirable en chantant sous la pluie. Le projet a pris une tout autre dimension.

Le public fut présent en nombre et s'est attardé. La partie extérieure a rencontré un immense succès. Le projet fut une réussite, en partie grâce au prêt du rideau par le Centre Pompidou. Le format était intéressant.

Le premier concert Sieste a affiché complet. Ce fut une très bonne expérience. Le public lillois est un public très ouvert, après une période d'acclimatation.

Les concerts Insomniaques ont également affiché complet. La position allongée fut très bien accueillie par le public. Deux concerts Sieste et un concert Insomniaque sont organisés à chaque Constellation.

L'Open Week fut une grande expérimentation. Elle a rencontré un franc succès, avec 4 900 entrées. La majorité du public était nouveau. Ce format a attiré les spectateurs. Toutes les propositions impliquant l'activité du public ont été très bien accueillies.

L'événement proposait diverses surprises, et les cours de danse ont affiché complet.

Le concert *Chants d'amour et de mort* était très beau. Il s'agissait d'une œuvre contemporaine emblématique mettant en scène deux chanteuses lyriques, dont l'une chante désormais dans *L'Écume des Jours*. Ce concert a remporté l'enthousiasme du public.

L'Écume des Jours sera joué pour la première fois à l'Opéra de Lille le 5 novembre 2025.

L'opéra itinérant produit des résultats plutôt satisfaisants pour sa tournée en région avec 13 communes, dont 6 au sein de la MEL et 7 en région.

La Constellation d'Hiver commence le 1er décembre 2025 et la brochure vient de paraitre.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

Barbara ECKLE reste discrète sur la programmation de la saison 2026-2027, mais dévoile les thèmes abordés, à savoir partir loin et arriver de loin, l'espoir d'un meilleur monde ailleurs et les sentiments d'exclusion, ne pas appartenir en arrivant dans ce « meilleur monde » ainsi que la nostalgie de rentrer.

Marie-Pierre BRESSON se dit éblouie par le début de la saison 2025-2026.

Nathalie SEDOU a entendu de nombreux retours positifs sur la conférence s'étant tenue devant le rideau de *Parade*. Cette performance était passionnante et s'inscrivait dans une dimension transdisciplinaire, laissant transparaître la générosité du musicien.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Adhésion à différents organismes

Euxane de DONCEEL explique que certains montants ont été modifiés et d'autres adhésions ont été supprimées. Quelques adhésions ne sont plus nécessaires concernant certains réseaux professionnels. Les économies réalisées sont donc les bienvenues.

La Réunion des Opéras de France (ROF) est un collectif national dont l'adhésion s'élève à 4 500 euros, sans prise en compte des différences de budget, d'effectifs etc. L'Opéra de Lille a décidé de suspendre son adhésion pour l'année 2026, et des discussions sont en cours sur le montant de l'adhésion. L'Opéra de Lille reste toutefois en lien avec la direction de La Réunion des Opéras de France en attendant.

Le Collectif les Augures est un collectif national qui travaille sur différents sujets RSE de spectacles. Le montant de l'adhésion s'élève à 2 000 euros. L'adhésion permet de participer à des formations très qualitatives sur les sujets RSE.

Hilaire MULTON se demande si d'autres opéras du réseau ROF suspendront également leur adhésion. Ce financement constitue un sujet.

Marie-Pierre BRESSON trouve également la situation absurde et n'est pas la seule à s'interroger à ce sujet. Le débat est ouvert et sera formalisé.

Nathalie SEDOU demande aussi si d'autres opéras ont suspendu leur adhésion à la ROF.

Euxane de DONCEEL n'en a pas connaissance. Néanmoins, elle a partagé ses interrogations relatives aux montants d'adhésion avec d'autres directeurs administratifs et financiers. Elle portera néanmoins le sujet à l'occasion de la prochaine réunion nationale.

La délibération « Adhésion à différents organismes » est adoptée à l'unanimité des votants.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

FINANCES

6. Décision budgétaire portant virement de crédits des dépenses imprévues en 2025

Euxane de DONCEEL explique que chaque année, des cautions doivent être payées. Sur le chapitre 27, 100 euros étaient manquants. Dès lors, 100 euros ont été prélevés au chapitre des dépenses imprévues et cela doit être régularisé au Conseil d'administration suivant.

La délibération « Décision budgétaire portant virement de crédits des dépenses imprévues en 2025 » est adoptée à l'unanimité des votants.

7. Décision modificative n°2 au budget 2025

Euxane de DONCEEL présente la décision modificative n° 2 nécessaires pour les dépenses informatiques imprévues. Le chapitre dédié aux dépenses informatiques n'est pas suffisamment doté en raison de la dépense exceptionnelle de fin d'année suite à la décision de Microsoft de rendre caduque la sécurité sur Windows 10.

La délibération « Décision modificative n° 2 au budget 2025 » est adoptée à l'unanimité des votants.

Marie-Pierre BRESSON remercie les administrateurs de leur présence et leur souhaite une bonne journée.

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le 11 décembre 2025 à 10 heures.

La séance est levée à 13 heures.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20251211-2025_12_344

opéra de lille

CONSEIL D'ADMINISTRATION
11 DÉCEMBRE 2025 à 10h00
OPÉRA DE LILLE /FOYER DES MUSICIENS

FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Marie-Pierre Bresson	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	D. Joseph-François	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	Mme Violette SPILLEBOUT		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	M. Bernard DEHAUT	A. Cambien	
	M. Jacques DUCROCQ	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHELLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGUY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Bertrand GAUME	M. Guillaume AFONSO		
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	Mme Pascale PRONNIER	M. Christophe MARQUIS	J. Bruckert	
	NN	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Marion TINOCO	M. Jonas PAMART PALÀ		